

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 4 mai 2004, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Daniel Guillotte, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Diane Miron, représentante du Comité de parents.

SONT ABSENTS : madame Josée Lacoste, messieurs Jean-François Rabouin et Yves Tremblay.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Monique Lalonde, Hélène Leblanc et Louise Séracino.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe, France Langlais, directrice par intérim du Service des ressources éducatives et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières et directeur par intérim du Service des ressources humaines, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Yvan Gauthier, directeur général adjoint et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

1.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

C-178-05-04 Il est proposé par monsieur Claude Henri que monsieur Yvan Gauthier agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-179-05-04 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.1. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.

3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 30 mars 2004 et du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2004.
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
 - 4.2. Rapport de la présidente.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Annexe B / adoption :
 - 6.1.1. règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant 2004-2005
 - 6.1.2. règles de formation des groupes pour l'année 2004-2005
 - 6.1.3. prévisions budgétaires de la masse salariale du personnel enseignant 2004-2005
 - 6.2. Carte des programmes en formation professionnelle / adoption
 - 6.3. Modification au calendrier scolaire / école Jacques-Rochelleau
 - 6.4. Ententes extraterritoriales / amendement à la résolution C-152-03-04
 - 6.5. Journée nationale des Patriotes
 - 6.6. Demande d'autorisation ministérielle / cession de la copropriété de l'édifice Macdonald-Cartier
 - 6.7. École de la Mosaique / cession de terrain / mandat de négociation
 - 6.8. Parc-école Notre-Dame / projet de protocole
 - 6.9. Offre de services bancaires / adoption
 - 6.10. Politique locale de gestion : vacances annuelles / adoption
 - 6.11. Nomination d'un(e) délégué(e) au Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec
 - 6.12. Démission d'un commissaire et tenue d'une élection partielle
 - 6.13. Nomination d'un(e) secrétaire général(e).
7. Information :
 - 7.1. Rétroaction au projet de règles budgétaires
 - 7.2. Compte rendu du Comité réforme et pédagogie / séance du 29 mars 2004
 - 7.3. Rapport des dérogations
 - 7.4. Résultats aux épreuves uniques de juin / 1998 à 2003.
8. Affaires diverses.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 30 MARS 2004 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 AVRIL 2004

C-180-05-04 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 30 mars 2004 et le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2004, tel que rédigés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

- Élèves faisant l'objet de dérogation / ce sujet sera traité plus tard durant la séance
- Systèmes de ventilation : ce point est reporté en juin
- Drapeau du Québec : le sujet sera traité plus tard durant la séance.

4.2 Rapport de la présidente

Madame la présidente informe les membres du Conseil des rencontres auxquelles elle a assisté :

- rencontres de secteur / organisation scolaire
- remise de prix «Chapeau les filles»
- visite «portes ouvertes» / école le Tremplin
- activité de levée de fonds / école Saint-Charles
- Commission Jeunesse / école secondaire Polybel
- organisation scolaire Boucherville / entrevue avec les médias
- «5 à 7» au Centre de formation professionnelle pour souligner la participation des entreprises soucieuses de la formation de la main-d'œuvre qualifiée
- conseil général de la FCSQ.

4. PAROLE AU PUBLIC

Devant la décroissance de clientèle au primaire et particulièrement à Boucherville, monsieur Normand Tremblay, président du conseil d'établissement de l'école Louis-H.-Lafontaine, manifeste son inquiétude. Il dépose une pétition des parents de l'école Louis-H.-Lafontaine ayant pour objet d'adopter un scénario d'organisation scolaire pour le secteur de Boucherville qui favorisera la stabilité des écoles du secteur pour l'année 2004-2005.

Monsieur Denis Laplante, parent, désire savoir si la correspondance déposée auprès de madame la présidente et de la directrice générale sera acheminée au Conseil. Madame Monique Hébert assure monsieur Laplante qu'un suivi sera effectué.

Monsieur Daniel Guillotte se joint à l'assemblée.

5. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Annexe B / adoption :

6.1.1 Règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant 2004-2005

6.1.2 Règles de formation des groupes pour l'année 2004-2005

6.1.3 Prévisions budgétaires de la masse salariale du personnel enseignant 2004-2005

Le directeur général adjoint, monsieur Yvan Gauthier, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'importance de procéder à l'organisation scolaire de la prochaine année dans les meilleurs délais;

Considérant la recommandation unanime du Comité consultatif de gestion et du Comité de suivi à l'annexe B;

Considérant les amendements de concordance apportés aux règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la formalisation du processus d'organisation scolaire actuel dans une procédure de formation des groupes;

Considérant l'équilibre de la masse salariale du personnel enseignant assuré par la recommandation de partage de cette masse salariale;

Considérant le financement a priori des petites écoles et de l'adaptation scolaire assuré par cette recommandation de partage déposée;

Considérant l'équité de la formule de partage recommandée par la Direction générale;

C-181-05-04 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux :

- d'adopter les règles de gestion de la masse salariale du personnel enseignant pour l'année 2004-2005;
- d'adopter les règles de formation des groupes pour l'année 2004-2005;
- d'adopter les règles de partage de la masse salariale du personnel enseignant pour l'année scolaire 2004-2005;

et de déposer lesdits documents à l'annexe ACC-024-05-04.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Carte des programmes en formation professionnelle / adoption

La directrice générale, madame Monique Hébert, présente le dossier susmentionné. Elle rappelle qu'il y a eu concertation régionale des commissions scolaires relativement à la carte des programmes en formation professionnelle.

Considérant l'étude réalisée par le comité de travail mandaté par la Table des directeurs généraux de la Montérégie concernant le déploiement de la carte des programmes en formation professionnelle;

Considérant la responsabilité des commissions scolaires de former adéquatement la main-d'oeuvre en lien avec les besoins en emploi;

Considérant l'importance d'augmenter les effectifs en formation professionnelle pour répondre à ces besoins de main-d'oeuvre;

Considérant l'importance d'élargir notre offre de service pour mieux répondre aux besoins du marché en Montérégie;

Considérant le résultat de la démarche de concertation menée par la Table des directeurs généraux de la Montérégie;

Considérant la recommandation positive du comité de travail de la formation professionnelle de la Commission scolaire des Patriotes;

C-182-05-04 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'appuyer les recommandations de la Table des directeurs généraux de la Montérégie et de demander au ministère de l'Éducation d'autoriser les ajouts à la carte des programmes en formation professionnelle, tels qu'apparaissant à l'annexe ACC-025-05-04.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Modification au calendrier scolaire / école Jacques-Rocheleau

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente le dossier susmentionné.

Considérant le nombre élevé d'élèves à l'éducation préscolaire au Pavillon Saint-Basile de l'école Jacques-Rocheleau;

Considérant la pertinence d'une activité d'accueil pour les futurs élèves;

- C-183-05-04** Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'autoriser l'école Jacques-Rocheleau à modifier son calendrier scolaire 2003-2004 dans le but de tenir une journée d'accueil au cours du mois de juin 2004 pour les élèves qui fréquenteront le Pavillon Saint-Basile pour la première fois en septembre 2004.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Ententes extraterritoriales / amendement à la résolution C-152-03-04

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente le dossier susmentionné.

Considérant les balises et les principes retenus dans le cadre des ententes de scolarisation extraterritoriales déposées à la séance du Conseil des commissaires du 2 mars 2004;

Considérant les demandes des parents;

Considérant l'analyse de la situation particulière des élèves fréquentant l'école Vanguard et de ses impacts réalisée par le Service des ressources éducatives;

- C-184-05-04** Il est proposé par madame Line Tessier d'amender la résolution C-152-03-04 en modifiant le point 4.4 de la Troisième partie en y ajoutant la précision suivante :

- *«pour les élèves fréquentant l'école Vanguard en 2003-2004, nous reconduirons les ententes pour les 28 élèves après analyse de leurs capacités et de leurs besoins, à moins d'une demande contraire de la direction de l'école ou des parents; le transport sera organisé par le Service du transport et les coûts seront assumés par la Commission scolaire des Patriotes.»*

Votent en faveur : 15
Votent contre : 2
S'abstiennent de voter : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.5 Journée nationale des Patriotes

Ce point sera traité lors d'une prochaine séance de travail.

6.6 Demande d'autorisation ministérielle / cession de la copropriété de l'édifice Macdonald-Cartier

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que lors de la fusion des commissions scolaires, le 1^{er} juillet 1998, les Commissions scolaires des Patriotes et Riverside se sont retrouvées copropriétaires de l'immeuble Macdonald-Cartier ;

Considérant que lors de cette même fusion, la Commission scolaire des Patriotes s'est vue octroyer la propriété de l'immeuble Richelieu Valley en échange d'un droit d'utilisation de cette même école par la Commission scolaire Riverside, pour l'équivalent de 500 places-élèves ;

Considérant l'entente intervenue entre les deux commissions scolaires le 27 novembre 2002 intitulée «*Protocole de transfert d'un immeuble et renonciation à des ententes antérieures entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside*» ;

Considérant l'entente intervenue entre les deux commissions scolaires le troisième jour de juin 2003 intitulée «*Protocole de partage des mobiliers, appareillages et outillages et définition des modalités de transfert des contrats et des titres de propriété intervenue entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside*» ;

Considérant que l'autorisation du ministre de l'Éducation est requise pour finaliser le transfert du titre de propriété ;

C-185-05-04

Il est proposé par monsieur Joel Santos de demander au ministre de l'Éducation d'autoriser la Commission scolaire des Patriotes à céder à la Commission scolaire Riverside, son titre de propriété sur l'immeuble Macdonald-Cartier conformément à l'entente intervenue le 27 novembre 2002, intitulée «*Protocole de transfert d'un immeuble et renonciation à des ententes antérieures entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside*» et à l'entente intervenue le 3 juin 2003, intitulée «*Protocole de partage des mobiliers, appareillages et outillages et définition des modalités de transfert des contrats et des titres de propriété intervenue entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside*» et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 École de la Mosaïque / cession de terrain / mandat de négociation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'offre d'achat reçue de monsieur Serge Gariépy de la firme Jasmont, pour une partie des lots 401-3 partie et 401-26;

Considérant les études d'impact et de coût effectuées par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation du conseil d'établissement de l'école de la Mosaïque;

Considérant que l'offre reçue est inférieure à la valeur des conditions énumérées par le conseil d'établissement de l'école;

C-186-05-04 Il est proposé par monsieur Paul St-Amand de mandater les représentants de la Commission scolaire des Patriotes pour négocier une entente qui rencontre les demandes du conseil d'établissement avec l'acheteur potentiel. Si celui-ci accepte notre proposition, il est convenu d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette vente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Parc-école Notre-Dame / projet de protocole

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant les besoins manifestés par l'école Notre-Dame, ainsi que par la Ville d'Otterburn Park ;

Considérant que l'école et la Ville assumeront tous les coûts d'aménagement du projet ;

Considérant que les coûts d'entretien et de réparations seront entièrement aux frais de la Ville ;

Considérant l'accord du conseil d'établissement de l'école ;

C-187-05-04 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le projet modifié de protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un parc-école sur les terrains du pavillon 1 de l'école Notre-Dame à Otterburn Park et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Offre de services bancaires / adoption

Ce point est reporté à la séance en ajournement.

6.10 Politique locale de gestion : vacances annuelles / adoption

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant la reconnaissance de la qualité du travail accompli par les cadres d'établissement et les administrateurs ;

Considérant le nombre de jours de vacances accumulés avant même la fusion des commissions scolaires ;

Considérant les coûts importants des avantages sociaux accordés lors des départs à la retraite ;

Considérant les modalités plus rigoureuses au regard du cumul des vacances ;

C-188-05-04 Il est proposé par monsieur Claude Henri d'adopter l'encadrement qui suit pour les vacances annuelles des cadres d'établissement et des administrateurs :

1. Le quantum

- **Pour les directrices, directeurs, adjoints et adjointes d'établissement :**
30 jours ouvrables avec l'ajout de 5 jours de congé compensatoire accordés de façon statutaire.
- **Pour les administrateurs, directeurs de service :**
30 jours ouvrables avec l'ajout de 5 jours de congé compensatoire accordés de façon statutaire.
- **Pour les autres administrateurs :**
30 jours ouvrables avec temps compensatoire accordé à titre exceptionnel par la directrice générale sur recommandation du supérieur immédiat.

2. Les modalités

- Les congés compensatoires ne sont ni cumulatifs ni transférables d'une année à l'autre, ni remboursables au départ. Ils sont pris dans l'année suivant la reconnaissance.
- Le cumul total de vacances ne peut excéder 5 jours.
- En cas de maladie durant la période des vacances, le cadre peut reporter, sur présentation d'un certificat médical, les jours de vacances non pris.
- Pour chaque cadre ayant, à la date du présent amendement, un solde de jours de vacances non pris supérieur à 5 jours, les modalités de reprise des jours de vacances seront convenues après entente avec son supérieur immédiat et la directrice générale en tenant compte des besoins de l'organisation et de l'individu. Ils devront être écoulés sur une période ne dépassant pas trois ans.

3. Application

- À compter de l'année 2003-2004.

Votent en faveur : 18

S'abstiennent de voter : 2

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.11 Nomination d'un délégué au Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec

La directrice générale, madame Monique Hébert, présente le dossier susmentionné.

C-189-05-04

Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de déléguer monsieur Joël Boucher au Congrès de la Fédération des comités de parents du Québec qui se tiendra les 28, 29 et 30 mai 2004 à l'Université Laval à Québec.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Démission d'un commissaire et tenue d'une élection partielle

Les membres du Conseil prennent acte avec regret de la démission de monsieur Yves Tremblay, commissaire de la circonscription #11 à Varennes.

C-190-05-04 Suite à démission de monsieur Yves Tremblay, il est proposé par madame Line Tessier de tenir une élection partielle dans la circonscription #11, le dimanche, 27 juin 2004.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.13 Nomination d'un(e) secrétaire général(e)

Ce point est reporté à la séance en ajournement.

6. INFORMATION :

7.1 Rétroaction au projet de règles budgétaires

Dépôt d'une lettre adressée au ministère de l'Éducation par la directrice générale, madame Monique Hébert, dans laquelle elle présente ses commentaires sur le projet de règles budgétaires 2004-2005 soumis à la consultation.

7.2 Compte rendu du Comité réforme et pédagogie / séance du 29 mars 2004

Le document est déposé.

7.3 Rapport des dérogations

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, commente le document déposé.

Monsieur Alain Langlois quitte l'assemblée.

7.4 Résultats aux épreuves uniques de juin / 1998 à 2003

La directrice par intérim du Service des ressources éducatives, madame France Langlais, présente les résultats aux épreuves uniques du ministère de l'Éducation.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Madame Lucie Legault invite mesdames et messieurs les commissaires à l'exposciences de Chambly qui se tiendra le 6 mai 2004, de 18 h à 20 h 30, à l'école secondaire de Chambly.
- La rencontre du Comité rayonnement et communications prévu pour le 6 mai 2004 est reportée au 21 juin 2004, à 18 heures.

Madame Johanne de Villers quitte l'assemblée.

- Dépôt par madame la présidente des résultats et commentaires sur le document «démocratie scolaire».

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-191-05-04 À 22 h 01, il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'ajourner la présente séance au mardi, 18 mai 2004, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire d'assemblée

YG/ag